

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Haute Savoie

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VOIRONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 21 DECEMBRE 2005

Nombre de membres au Conseil de Communauté de Communes :29

en exercice : 29 qui ont pris part à la Délibération : 27 ont voté : 27

Convocation a été faite aux 29 membres du Conseil de Communauté de Communes le 14 décembre 2005 pour le 21 décembre 2005 à 20 heures, salle du conseil à Bonne.

L'an deux mil cinq, le vingt et un décembre à vingt heures, le Conseil de Communauté de Communes s'est réuni en séance ordinaire à Bonne, salle du conseil sous la Présidence de M. L 'HONEN François-Xavier, Président en exercice.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BONNE..... MM. L'Honen, Serratrice (suppléant de M. Condevaux), Mme Frarin (suppléante de M. Mamet) et Mme Jamen
CRANVES-SALES M. Thomas, Mmes Rouillât, Bollon (suppléante de M. Hendgen), M. Bernard, Mme Dallmayr, M Sonnerat (suppléant de Mme Ducruet)
JUVIGNY MM. Deleaval, Campoy, Maire & Mme Veyrat
LUCINGES MM.Diethelm (suppléant de M.Bordet), Grand, Mme Simon & M. Ruffet
MACHILLY M. Bouvard, Mme Deremble, M. Plagnat (suppléant de Mme Kopec) & M. Charnot
SAINT-CERGUES MM. Vuilloud, Balsat Burnier, Legou (suppléant de M.Vemay) & M Pechaubès

ABSENTS REPRESENTES : MM Condevaux, Mamet, Hendgen, Mme Ducruet, M. Bordet, Mme Kopec, & M. Vemay

ABSENTS EXCUSES/ MM. Fritsch et Tille

ABSENTE EXCUSES :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE Mme JAMEN Marie-José

Après avoir fait l'appel et déterminé que le quorum était atteint, le Président déclare la séance du conseil communautaire du mercredi 21 décembre 2005 ouverte.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président soumet au conseil l'ordre du jour de la présente réunion figurant dans la convocation du 14 décembre 2005. Celui-ci est approuvé à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

1 - Approbation du compte rendu du 22 novembre 2005 (cf joint)

2 - Désignation d'un secrétaire de séance

3 - INFORMATIONS DIVERSES

3.1 - décisions du Président

3.2 - rapport des commissions communautaires

3.3 - rapport des délégués aux Syndicats

4 - FINANCES

4.1 - vote du taux de la Taxe Professionnelle

4.2- vote du budget primitif 2006 des services généraux (cf joint)

4.3 - décision modificative n° 2 du budget annexe de la ZAC communautaire de Bonne (cf joint)

5- PERSONNEL-ELUS

5.1 - création de poste

5.2 - modification du régime indemnitaire

6 - CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS

7 - QUESTIONS DIVERSES

7.1 - approbation de la modification des statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement des Bois Enclos - désignation des délégués communautaires

7.2- motion SMACL relative à l'inflation des cotisations d'assurance

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

1 - Approbation du compte rendu du 22 novembre 2005 (cf joint)

Monsieur Pechaubès propose à l'assemblée délibérante qui accepte, que la commission de la politique du logement et du cadre de vie constitue le groupe de travail qui doit être institué dans le cadre de la réflexion à mener concernant l'ingénierie foncière.

2 - Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Marie-José JAMEN est désignée en tant que secrétaire de séance.

3 - INFORMATIONS DIVERSES

3.1 - décisions du Président

n° 18/2005 : signature d'un contrat de location de caisses étanches pour les déchets dangereux des ménages à la déchetterie de Saint-Cergues avec la Sté SERPOL pour 70 € HT/mois

n° 19-2005 : convention de mise à disposition de tickets restaurant par l'intermédiaire de l'entreprise ACCORD SERVICE France pour une valeur faciale unitaire de 5 €/ticket.

n° 20-2005 : mission d'assistance pour définir l'intérêt communautaire de la CCV signée auprès de la Sté KPMG estimée à 2,5 jours pour un montant de 2 541.50 € TTC.

3.2- rapport des commissions communautaires

- **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE** : M. Deléaval informe l'assemblée que la dernière réunion du 14 décembre 2005 a permis le lancement opérationnel de la ZAE de Borly 2 située sur le territoire de Cranves-Sales, avec l'examen du document de concertation qui sera prochainement mis à disposition du public et l'élaboration des cahiers des charges destinés à la consultation des entreprises concernant les pré-études d'aménagement de la zone.

- **POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE** : M. Thomas informe tout d'abord l'ensemble des élus de la fermeture des aires d'accueil des gens du voyage de Viry et d'Annemasse jusqu'au 10 janvier prochain. Cette trêve décidée faute de demande d'installation permettra aux agents chargés de la gestion de ces aires de prendre des congés.

Il annonce par ailleurs la programmation pour le lendemain d'une réunion du syndicat de l'Hôpital au cours de laquelle sera d'une part, déterminé en lien avec le service des Domaines le prix d'acquisition des terrains et d'autre part, engagé une réflexion sur la durée de l'emprunt.

- **VOIRIE, DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES** : Dans le cadre du déneigement, Louis Villoud informe l'assemblée de l'acquisition d'une bi-lame caoutchouc/métal permettant d'adapter le travail à la configuration de la voirie. Il signale par ailleurs les bons résultats de collecte constatés en point d'apport volontaire et dans les deux déchetteries.

A propos du déneigement, M. Bouvard précise qu'en cas d'incidents, tel qu'accrochage de bouches à clé... il appartient aux maires de baliser afin de dégager leur responsabilité dans l'attente de l'intervention de l'organisme compétent qui aura été averti par trace écrite.

- **CREATION, GESTION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS ET VOLET TOURISTIQUE :**

M. Jacques BOUVARD, Vice-Président,

- **Commission Sport**: A propos du Foyer de Plaine Joux, M. Bouvard, va tenter de renégocier l'échéance du bail emphytéotique au-delà de laquelle le bâtiment reviendrait au propriétaire du terrain (commune de Boège). La commission doit également réexaminer le prix de location de ce local.

- **Commission Tourisme** : M. Pechaubès fait état de la présentation de l'avancement des travaux qu'à fait A.L. Millet en charge de l'élaboration de la charte du tourisme et loisirs du territoire.

- importance donnée à l'image du territoire CCV à travers les points forts,

- constitution d'un groupe de travail concernant les sentiers dans le but de finaliser le projet PDIPR,

- diagnostic des atouts et anomalies constatées sur chaque commune membre, en vue de déterminer les futures priorités et orienter une partie du budget.

Il ressort de l'analyse faite sur l'ensemble du territoire communautaire, le constat suivant :

- entrées/sorties de bourgs tristes,
- collectes des déchetteries de quartiers trop voyantes,
- trop de haies hautes et serrées,
- manque d'accueil (gîtes),
- fleurissement municipal insuffisant,
- besoins de sentiers de promenade basse altitude.

Dans le cadre de l'installation d'une table d'orientation au sommet des Voirons, M. Balsat propose qu'elle soit positionnée au point culminant des Voirons (1481 m) qui se situe en limite des trois territoires communaux de Saint-Cergues, Boège et Bons en Chablais. La CCV participera financièrement au coût d'acquisition et mise en place. M. Diethelm que les chemins de randonnée des Voirons ne soient pas tous ouverts au public afin que soit préservé l'aspect sauvage des Voirons.

3.3 - rapport des délégués aux Syndicats

SIDEFAGE - Lors de la réunion du 1er décembre le marché du verre a été attribué à ICARD et ceux du plastic et du carton à TOUMBACH
Mme Dallmayr :

-Déchetterie de Bonne : certaines bennes sont souvent pleines, pour remédier à ce problème il faudrait effectuer un transfert sur la déchetterie de Saint-Cergues. La commission des ordures ménagères délibéra à ce sujet.

SIMBAL - M. Pechaubès :

-Bureau du SIMBAL du 17/11/05 : - Tourisme : Le cabinet ALTIMAX a été choisi pour réaliser l'Etude Clientèle du SIMBAL. Etant donné que la partie Voirons de la CCV n'était pas adhérente au SIMBAL lors du premier contrat, le territoire de celle-ci n'a été que partiellement traité.

Suite à cette étude, le SIMBAL disposera d'un outil complémentaire utile à la compréhension de la demande de ceux qui les visitent et pourrons ainsi orienter leurs plans d'aménagement à bon escient.

Le coût de cette étude s'élève à : 34 170 € dont 50 % est subventionnés par la région.

Le guide pratique 2006 sera édité à 110 000 exemplaires en français et en anglais.

EPFL - M. Pechaubès :

- Conseil d'administration du 18/11/05 : - bilan des acquisitions de 2005 : 6 000 000 €,

- Acquisitions validées par le Conseil d'administration : 10 256 778 €,

- Promesses de vente signées : 6 466 848 €,

- Actes notariés signés : 4 316 357 €

Une augmentation de la taxe spéciale d'équipement jusqu'en 2009, permettra d'assumer les engagements pris, le produit fiscal passe donc de 1000 000 € à 2 100 000 €.

Avec 265 000 adhérents, EPFL couvre 30% du département, la région Rhône-Alpes à elle toute seule 1M € par an.

Le dossier de l'ex douane de Moniaz a été accepté.

Les demandes d'acquisitions de Saint-Cergues sont complétées par un questionnaire EPF utile à l'application de la grille de lecture qui permet d'évaluer la recevabilité du dossier.

4 - FINANCES

4.1 - vote du taux de la Taxe Professionnelle

Délibération n°54/2006 portant fixation du taux de taxe professionnelle pour l'année 2006.

Le Président rappelle que par délibération n° 11/2002 en date du 17 décembre 2002, le Conseil communautaire a opté pour une fiscalité à Taxe Professionnelle Unique à compter de l'exercice 2003 et décidé de retenir un taux de TP à 14,76% , correspondant au taux moyen pondéré des communes maximum applicable, avec lissage des taux communaux de TP sur une période de 10 ans.

Le Conseil de Communauté de Communes, après en avoir délibéré à l'unanimité:

CONFIRME les termes de la délibération du 17 décembre 2002 précitée,

FIXE le taux de TPU à 14,76% pour l'exercice 2006 avec lissage des taux communaux sur 10 ans à compter de l'exercice 2003.

4.2 - vote du budget primitif 2006 des services généraux (cf joint)

Délibération n°55/2006 portant adoption du Budget Primitif 2006 des Services Généraux

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L.5211-1, L.2121-29, L. 2312-1, L.2312-2 et suivants.

Vu la Délibération n°51/2005 du 22 novembre 2005 portant enregistrement du Débat d'orientations budgétaires pour l'année 2006,

ADOpte le Budget primitif de l'exercice 2006 tel qu'il est présenté dans le document signé par l'ensemble des conseillers présents ou représentés, s'équilibrant en dépenses et recettes :

section de Fonctionnement : 3 632 053.00 €

section d'investissement : 230 992.00 €

4.3 - décision modificative n° 2 du budget annexe de la ZAC communautaire de Bonne (cf joint)

Délibération n°56/2005 Budget du Parc d'Activités de la Menoge (ZAC communautaire de Bonne) — D.M. n° 2

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE** d'effectuer la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES		RECETTES	
COMPTES	DEBITS	COMPTES	CREDITS
608- 90	3970.00	71355 - 90	3 970.00
015 - 90	3970.00	796-90	3970.00
TOTAL	7940.00	TOTAL	7940.00

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES		RECETTES	
COMPTES	DEBITS	COMPTES	CREDITS
3555 - 90	3 970.00	1641 - 90	3970.00
TOTAL	3 970.00	TOTAL	3 970.00

5 -PERSONNEL - ELUS

5.1 - création de poste

Délibération n°57/2005 création d'un poste de gardien principal

Suite à la demande de mutation du brigadier chef de la police municipale de la Communauté de Communes des Voirons, la commission de recrutement a décidé de retenir la candidature d'un agent titulaire du poste de gardien principal.

Le Président propose, en conséquence, de créer le poste correspondant.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité,

- **DECIDE** de créer un poste de gardien principal à compter du 1er janvier 2006, cadre d'emploi des agents de police municipale, filière police municipale, catégorie C.

- **DIT** que les crédits sont provisionnés au BP 2006.

5.2 - modification du régime indemnitaire

Délibération n°58/2005 - Modification du régime indemnitaire

Suite à la création d'un poste supplémentaire de gardien principal, le Président propose de réajuster le régime indemnitaire correspondant à ce grade, comme suit :

FILIERE POLICE MUNICIPALE

Nature	Grades concernés	Effectifs	Bénéficiaires	Crédit Global Annuel
. Indemnité spéciale de	Gardien Principal	02	02	-18% du traitement brut mensuel

fonction des agents de				
police municipale				
. Indemnité				- Coefficient 5
d'Administration et				
Technicité (IAT)				

FILIERE ADMINISTRATIVE				
. Indemnité d'Administration et Technicité (IAT)	Adjoint administratif	01	01	- Coefficient 8
. Indemnité d'exercice des missions				-Coefficient 3

Le régime indemnitaire préalablement institué dans les autres grades reste inchangé.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité,

- **DECIDE** d'appliquer à compter du 1er janvier 2006 le régime indemnitaire tel que présenté ci-dessus ;
- DIT** que les crédits sont provisionnés au BP 2006.

6 - CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS

- Vœux de la CCV : } 2 janvier à 18 h à Bonne
- Commission communication : 30 Janvier à 18 h à Juvigny
- Commission voirie/OM : 09 février à 18 h à Machilly

7- QUESTIONS DIVERSES

7.1 - approbation de la modification des statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement - désignation des délégués

Délibération n° 59/2005 portant approbation de la modification des statuts du SMABE

Monsieur le Président informe le Conseil que les statuts de la Communauté de Communes des Voironnais ont fait l'objet de modifications portant notamment sur l'élargissement de ses compétences en matière de développement économique aux zones d'activités de Borly et des Bois Enclos. Ces modifications ont été approuvées par arrêté préfectoral n°2005/1545 du 6 juillet 2005.

En application des dispositions énoncées au 4^{ème} alinéa de l'article L. 5214.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes des Voironnais est donc substituée aux communes de Juvigny et Cranves-Sales au sein du Syndicat Mixte des Bois Enclos (S.M.A.B.E) dont la Communauté de Communes des Voironnais est également membre.

Monsieur le Président indique que les conséquences du mécanisme de la substitution ont été décrites par une circulaire de la Direction Générale des Collectivités Locales en date du 5 juillet 2001 référencée NOR INT B 01 00197 C. Il en ressort que la substitution prend effet dès la date d'entrée en vigueur de l'arrêté préfectoral précité portant extension des compétences de la Communauté de Communes des Voironnais.

Les Modifications dans la composition du S.M.A.B.E ont depuis lors été constatées par arrêté préfectoral n°2005-103 en date du 2 septembre 2005 qui précise dans son article 2 que : « la composition du comité syndical est modifiée comme suit :

- Communauté de Communes de l'Agglomération Annemassienne : 8 délégués
- Communauté de Communes des Voironnais : 12 délégués. »

De manière à éviter que l'un des deux membres du syndicat ne dispose de plus de la moitié des sièges, le comité du S.M.A.B.E a, par délibération du 28 octobre 2005, demandé à équilibrer les deux représentations à 10 délégués chacune et engagé à cet effet une procédure de modification des statuts du syndicat conformément aux dispositions de l'article L. 5211-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'article 5 des statuts serait ainsi rédigé :

« Le syndicat mixte est administré par un comité syndical composé de délégués élus par les assemblées délibérantes des communautés de communes des Voironnais et de l'Agglomération Annemassienne dans les conditions suivantes :

- 10 délégués représentant la Communauté de Communes des Voironnais ;
- 10 délégués représentant la Communauté de Communes de l'Agglomération Annemassienne.

Les Assemblées délibérantes des deux communautés désignent respectivement quatre délégués suppléants appelés à siéger au comité, avec voix délibérative, en cas d'empêchement du ou des titulaires ». Les statuts du syndicat sont en outre actualisés compte tenu de la substitution de la Communauté de Communes des Voironnais aux communes de Juvigny et Cranves-Sales.

Il est donc proposé au conseil communautaire :

7. D'approuver la modification des statuts du S.M.A. B.E dont l'article 5 serait rédigé comme suit :

« Le syndicat mixte est administré par un comité syndical composé de délégués élus par les assemblées délibérantes des communautés de communes des Voironnais et de l'Agglomération Annemassienne dans les conditions suivantes :

- 10 délégués représentant la Communauté de Communes des Voironnais ;
- 10 délégués représentant la Communauté de Communes de l'Agglomération Annemassienne.

Les assemblées délibérantes des deux communautés désignent respectivement quatre délégués suppléants appelés à siéger au comité,

avec voix délibérative, en cas d'empêchement du ou des titulaires » ;

2. De prendre acte, dans les statuts syndicaux, de la substitution de la Communauté de Communes des Voirons aux Communes de Juvigny et Cranves-Sales ;

3. De charger Monsieur le Président de notifier la délibération du conseil communautaire à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie et à Monsieur le Président du S.M.A.B.E.

7.2 - motion SMACL relative à l'inflation des cotisations d'assurance.

Délibération n° 60/2005 - motion relative à l'appel de Niort lancé par la SMACL suite aux récentes violences urbaines

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Commune des Voirons ayant pris connaissance de l'appel de Niort lancé par la SMACL suite aux violences urbaines qui se sont déroulées dans le courant du mois de novembre 2005 sur le territoire français :

DEMANDE :

- la reconnaissance de la responsabilité civile de l'Etat, conformément à la loi du 7 janvier 1983, pour le dédommagement des violences urbaines de novembre 2005 ;
- la mise en place, pour l'avenir, d'un dispositif permettant l'indemnisation rapide des collectivités touchées par des événements majeurs et exceptionnels de même nature, à l'instar de ce qui existe déjà pour les catastrophes naturelles.

Mme Dallmayr s'abstient de vote.

7.3 - Une réunion de concertation concernant le désenclavement du Chablais/contournement d'Annemasse/desserte de l'hôpital de Findrol aura lieu vers la mi-janvier 2006.

7.4 -L'information est donnée de la création de l'association REV destinée à promouvoir les activités sportives en dehors des heures scolaires telles que cross, ski de fond... Une demande de subvention de l'ordre de 1 €/élève sera réclamée auprès des communes. Il est demandé de réserver un avis favorable à cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 20.